

## 7.5.6 Tableau des sanctions

Pour fins d'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4, 7.5.5 et 7.5.7 le tableau suivant permet de déterminer les sanctions à servir.

OFFENSES ET SANCTIONS			
Une OFFENSE consiste à se voir décerner un ou plusieurs codes de punitions d'une même catégorie d'infraction d'un match. Une SANCTION consiste à se voir décerner un ou plusieurs matchs de suspension par suite d'une infraction commise. Ce nombre correspond à chacun des codes reçus et selon l'offense à laquelle le membre est rendu pour cette catégorie d'infraction.			
CATÉGORIES D'INFRACTIONS	1 <sup>ère</sup> offense	2 <sup>ème</sup> offense	3 <sup>ème</sup> offense
Agresseur, Instigateur et 3 <sup>ème</sup> homme (7.5.1)	2 matchs	4 matchs + CD	Suspension indéfinie + CD
Bataille (7.5.2)	Joueur : 2 matchs	Joueur : 4 matchs + CD	Joueur : Indéf. + CD Entraîneur : 1 match
Si dernier 5 min.	Joueur : + 1 match Entraîneur : 1 match	Joueur : + 2 matchs Entraîneur : 1 match	Joueur : Indéf. + CD Entraîneur : 2 matchs
Mise en échec par derrière et mise en échec à la tête (7.5.3)	Mineure : 1 match Majeure : 2 matchs	Mineure : 2 matchs Majeure : 4 matchs	Mineure : Indéf. + CD Majeure : Indéf. + CD
Extrême inconduite et inconduite grossière (7.5.4)	Joueur : 1 match Resp. équip. : 2 matchs	Joueur : 2 matchs Resp. équip. : 4 matchs + CD	Joueur : Indéf. + CD Resp. équip. : Indéf. + CD
Toutes les punitions de match (7.5.5)	3 matchs minimum + CD	3 matchs minimum + CD	Indéfinie + CD
Note 1 :	Toutes les sanctions indiquées dans ce tableau sont automatiques et sans droit d'appel.		
Note 2 :	À sa discrétion, le Comité de discipline régional ou provincial selon le cas peut augmenter la sanction.		
Note 3 :	Dans ce tableau, la mention « Indéf. + CD » signifie que le joueur est suspendu indéfiniment jusqu'à ce que le Comité de discipline concerné rende décision et il doit le faire dans les 30 jours suivant l'infraction.		